RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion du BUREAU SYNDICAL

Mercredi 25 septembre 2019

eau 47

ORDRE DU JOUR

- Approbation du zonage d'assainissement et lancement enquête publique LAFITTE S/LOT
- Approbation après enquête publique de la modification de zonage d'assainissement de STE BAZEILLE, VILLEBRAMAR et BAZENS
- Adhésion au groupement de commandes ENR-MDE créé par le SDEE47 et candidature à MOBIVE.H.A
- Autorisations spéciales de déversement accordées (information)
- Approbation de l'état annuel 2018 des dégrèvements exceptionnels Eau Potable et Assainissement collectif secteurs en DSP
- Conventions de fourniture en eau entre la ville de TONNEINS et le Syndicat EAU47 (Territoire du Mas et du Nord du Lot)
- Évolution d'un poste d'adjoint technique à temps non complet vers un temps complet au 01/01/2020
- Transfert des salariés de VEOLIA vers la régie de l'Albret au 01/01/2020 (information)
- Avancements (information)
- Maîtrise d'œuvre – renouvellement des réseaux AEP et Assainissement - Beauville

GESTION FONCIERE

1. Approbation du projet de zonage d'assainissement et lancement de l'enquête publique pour modification de zonage de LAFITTE SUR LOT

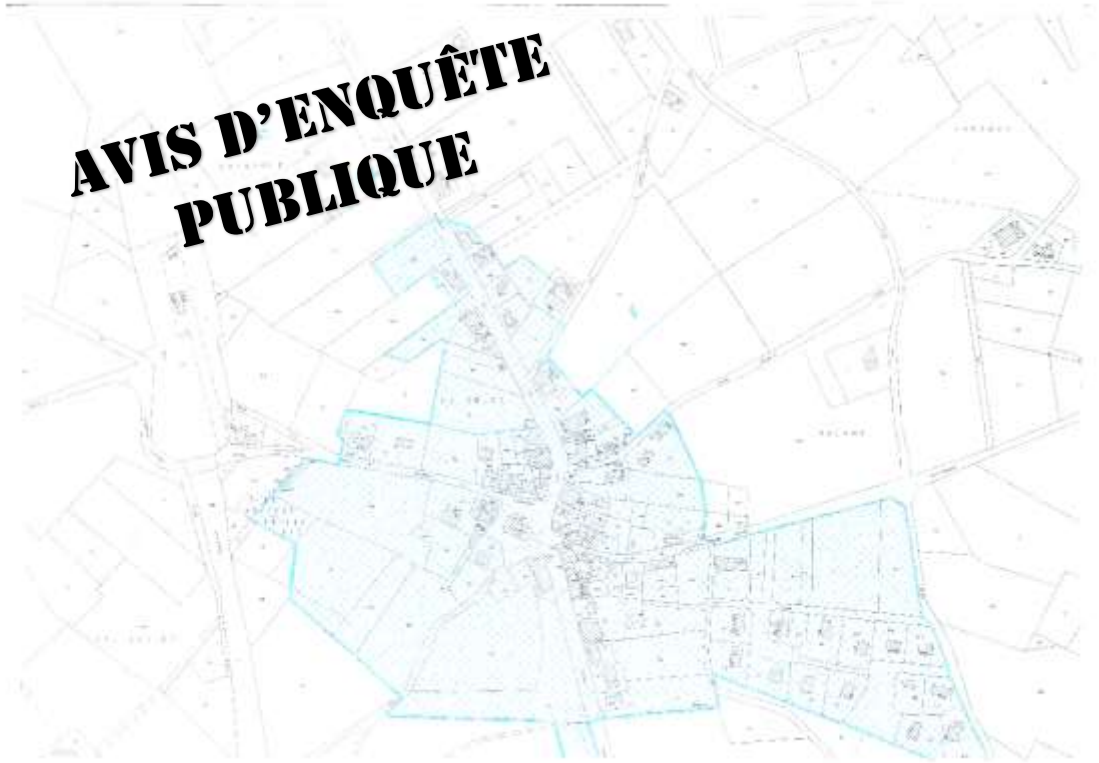

➔DREAL :
Avis favorable

➔ Le Bureau approuve à l'unanimité le projet de zonage d'assainissement et le lancement de l'enquête publique pour modification de zonage de la commune de LAFITTE SUR LOT.

2. Approbation après enquête publique de la modification des zonages d'assainissement de 3 communes

- Bazens
- Ste-Bazeille
- Villebramar

➔ Aucune observation

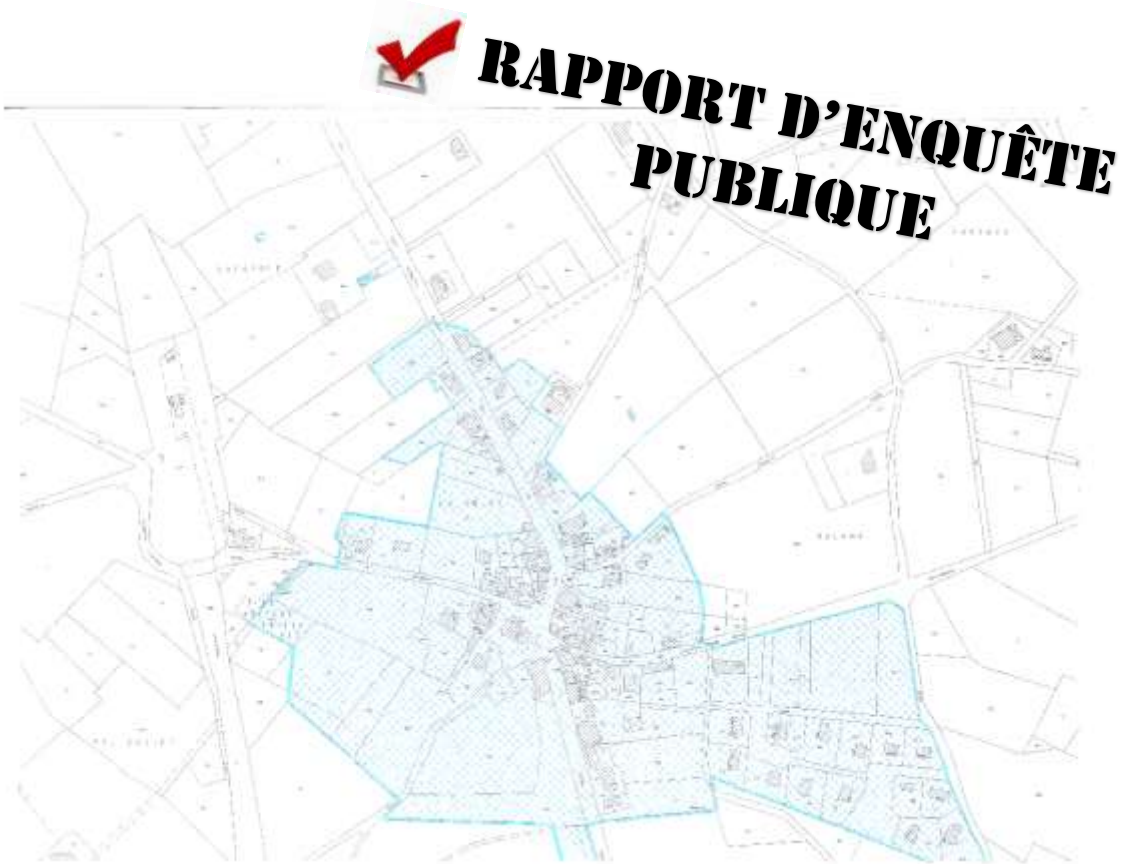

➔ Le Bureau approuve à l'unanimité la modification des zonages d'assainissement des communes de Bazens, Sainte-Bazeille et Villebramar après enquête publique.

ENVIRONNEMENT

3. Adhésion au groupement de commandes départemental ENR-MDE (ÉNergies Renouvelables et à la Maîtrise de la Demande d'Energie) lancé par le SDEE47

- Objectifs mutualisation :
  1. Améliorer l'efficacité technique achats dédiés aux énergies renouvelables
  2. Obtenir de meilleurs prix

- Opération MOBIVE.H.A

- Signature:
  - convention d'adhésion au groupement de commandes
  - candidature à l'opération MOBIVE.H.A

Gérard PENIDON précise que les techniciens effectuent beaucoup de route et qu'il serait bien de montrer l'exemple, d'un point de vue énergétique, en utilisant des véhicules électriques comme beaucoup de collectivités.

➔ Le Bureau adopte à l'unanimité la convention d'adhésion au groupement de commandes départemental ENR-MDE.

➔ Le Bureau approuve la candidature à l'opération MOBIVE.H.A.

4. Autorisations spéciales de déversement – Point d'information

AR PREFECTURE

eau 47

AUTORISATION DE DEVERSEMENT DES EAUX USÉES AUTRES QUE DOMESTIQUES DANS LE RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT EAU47 – COMMUNE DE CASSENEUIL –

Société bénéficiaire : **LAVERIE AUTOMATIQUE 24h/24**

ACTE N° 19_069_A
autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement Laverie automatique 24h/24 dans le système de collecte et de traitement du syndicat EAU47, aux conditions décrites dans le présent acte

LA PRESIDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en particulier ses articles L.2224-8, L.2224-10 et L.2224-12-2 ;
Vu le Code de la Santé Publique et en particulier ses articles L.1331-10 et L. 1331-7-1 ;
Vu le décret n° 2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du C.G.C.T. ;
Vu l'Arrêté ministériel du 21 juin 1996 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et 2224-10 du C.G.C.T. ;
Vu l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif (...) ;
Vu le Règlement du Service de l'Assainissement du syndicat EAU47 en vigueur ;
Vu la demande téléphonique du 2 avril 2019 d'autorisation de déversement de l'établissement Laverie automatique 24h/24, représenté par M. Philippe CAMPAGNAC pour le déversement des effluents issus de son activité de restauration dans le réseau public d'assainissement de Casseneuil ;

AUTORISE

Article 1 : OBJET DE L'AUTORISATION

L'Etablissement Laverie automatique 24h/24 représenté par M. Philippe CAMPAGNAC en qualité de Gérant de l'Etablissement situé rue du Stade – 47400 CASSENEUIL, est autorisé, dans les conditions fixées par le présent Arrêté, à déverser ses **eaux usées autres que domestiques**, à savoir :

☐ **Eaux usées non domestiques** issues d'une activité industrielle
☒ **Eaux usées assimilables à un usage domestique** (lessive et adoucissant) issues d'une activité de laverie automatique

dans le réseau public de collecte des eaux usées, via un branchement situé rue du Stade

- Laverie automatique – *CASSENEUIL*
- Pressing de la source – *MONTAYRAL*
- Pressing de la source – *MONSEMPRON LIBOS*
- Crêperie le Troubadour – *CLERMONT DESSOUS*

➔Le Directeur précise que toutes les entreprises qui rejettent leurs eaux usées non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement du Syndicat Eau47 doivent détenir une autorisation de déversement de ces eaux usées. Ces conventions peuvent prévoir si nécessaire : l'installation de bac à graisse, de tamisage, de séparateur d'hydrocarbure…

Le Syndicat recense toutes les entreprises concernées et met progressivement à jour ces autorisations.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

5. Approbation de l'état annuel 2018 des dégrèvements exceptionnels Eau potable et Assainissement Collectif accordés secteurs en DSP

- Dégrèvement suite à surconsommation anormale fuites après compteur

- Intégration dans comptes d'affermage exercice 2019

Volumes dégrévés en m³	Eau potable	Assainissement
Brame	29 555	18 399
Mas d'Agenais	4 046	/
Nord du Lot	43 698	15 286
Nord de Marmande	67 931	9 251
Penne St Sylvestre	8 598	6 709
Albret	15 504	4 517
Sud du Lot	69 541	16 413
Tournon	1 693	399
Bias - Villeneuve sur Lot	10 707	/
Sud de Marmande	10 760	/
Buzet	/	0
TOTAL	**262 033**	**70 974**
Soit TOTAL de Recettes Non Perçues en €		
Part Syndicat	**159 913 €**	**43 444 €**
Part délégataire	201 853 €	61 883 €
TOTAL	361 766 €	105 327 €
Rappel 2018	*321 064 €*	*66 650 €*

Gérard PENIDON rappelle que des dégrèvements exceptionnels sont accordés aux usagers dans le cadre de la loi Warsmann de 2011. En cas de fuite après compteur, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de sa consommation moyenne sur présentation d'une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation de la fuite concernée.

➔ Le Bureau approuve à l'unanimité l'état annuel 2018 des dégrèvements exceptionnels Eau potable et Assainissement collectif accordés par les délégataires.

6. Convention de fourniture en eau entre la ville de Tonneins et le Syndicat Eau47 (Territoire du Mas)

- Commune Tonneins + délégataire = vente eau potable au Syndicat Région Mas d'Agenais
- Transfert AEP à Eau47 au 01/01/2017
- DSP VEOLIA ➔ 31/12/2027

➡ Nécessité de renouveler la convention pour intégrer :
- Transfert AEP Syndicat Mas à EAU47 depuis 01/01/2017
- Point de livraison
- Index formule d'actualisation
- Prix de vente :
  - 0,35 € HT/m^3 pour le délégataire
  - 0,10 € HT/m^3 pour Tonneins

➔ Le Bureau adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention de fourniture en eau entre la ville de Tonneins et le Syndicat EAU47 pour le territoire du MAS D'AGENAIS.

7. Convention de fourniture en eau entre la ville de Tonneins et le Syndicat Eau47 (Territoire du Nord du Lot)

- Commune Tonneins + délégataire (Véolia) = vente eau potable au Syndicat Région Nord du Lot
- Dissout et reprise compétence AEP par EAU47 au 01/01/2013
- DSP SAUR ➔ 31/12/2030

➡ Nécessité de renouveler la convention pour intégrer :

- Reprise compétence AEP par EAU47 suite dissolution Syndicat Région Nord du Lot au 01/01/2013
- Point de livraison
- Index formule d'actualisation
- Prix de vente :
  - 0,35 € HT/m^3 pour le délégataire
  - 0,10 € HT/m^3 pour Tonneins

Le Directeur informe les membres présents que cette ressource sert de secours et qu'elle n'est pour l'instant pas utilisée.

➔ Le Bureau adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention de fourniture en eau entre la ville de Tonneins et le Syndicat EAU47 pour le territoire du NORD DU LOT.

RESSOURCES HUMAINES

8. Évolution d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet vers un temps complet à compter du 1er janvier 2020 – Modification de poste

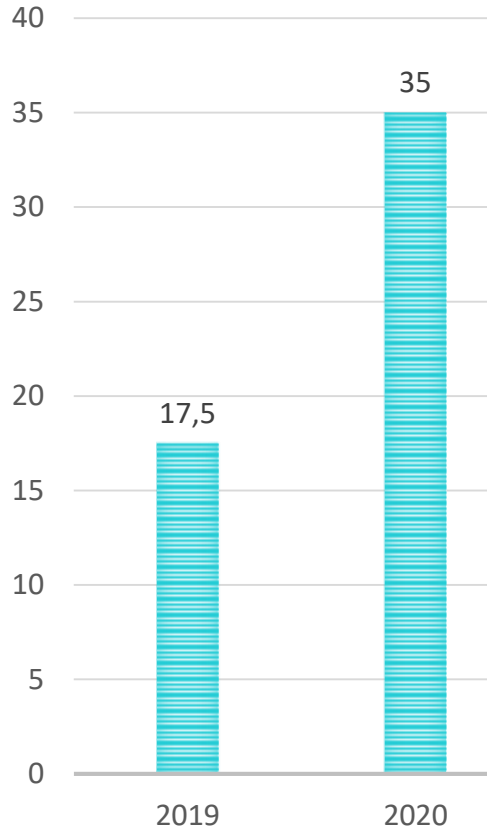

- *Agent :* Ana RODRIGUEZ
- *Mission :* entretien des locaux

➔ *Proposition mission sup 2020* : **logistique**

Mireille ROUSSEAU, responsable RH, précise que suite aux nombreuses intégrations de personnel (public et privé), le poste de RH – logistique a été doublé (Laura et Annabelle).
Ainsi, afin de soulager le service, une partie de la logistique sera confiée à Ana. De plus, l'achat des bureaux au rez-de-chaussée nécessite plus d'heures d'entretien.

➔ Le Bureau approuve à l'unanimité la modification du poste d'Ana RODRIGUEZ, adjoint technique, à temps complet à compter du 1er janvier 2020.

9. Transfert des salariés de VEOLIA – Point d'information

AEP et AC secteur de l'Albret en **régie au 01/01/2020**
Agents ancien exploitant Véolia **transférables à Eau47**

VEOLIA

11 agents rencontrés

eau 47

9 agents OK
Contrat de droit privé

M. LUSSAGNET, Vice-Président du territoire de l'Albret, souhaite connaitre nos besoins en personnel sur ce secteur. Le Directeur lui rappelle que VEOLIA avait affecté 45 salariés au début du contrat en 2008 sur l'Albret contre 11 actuellement. Nicolas BABIN, responsable de la régie d'exploitation, estime que les besoins en personnel sont de l'ordre de 12-15 techniciens + des agents pour la facturation.

M. COUREAU, Vice-Président du territoire du Sud du Lot, souhaite savoir si les 9 agents transférés disposent des mêmes conditions que ceux du Syndicat Eau47.
Gérard PENIDON indique que les salariés de VEOLIA sont repris avec leurs primes contractuelles et donc qu'il existe des différences avec nos agents en contrat privé et public. Une réflexion est menée afin d'effectuer un rattrapage avec les agents du Syndicat notamment avec le RIFSEEP (qui n'est pas encore obligatoire pour la filière technique).

10. Avancements au 1er décembre 2019 – Point d'information

Lieu de travail	Agent	Mission	Grade d'origine	Grade d'avancement
Régie Nérac	Pierre VEZZOLI	Référent eau et assainissement	Technicien	Technicien Principal 2ème classe (avancement à l'ancienneté)
Régie Casteljaloux	Philippe DUPEYRE	Agent d'exploitation	Adjoint technique principal 1ère classe	Agent de Maîtrise (promotion interne)

MARCHÉS PUBLICS

Bourg de BEAUVILLE

Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Présentation du Projet
par Laurent CASONATO,
Responsable du Service Technique

Les besoins

- **2017 Centre Bourg:** Renouvellement des réseaux identifiés comme fuyards (Indice Linéaire de Perte médiocre 5,64 m3/km/jr) et cassants (20 casses entre 2016 et 2019).
- **2018 Place du Carré:** Travaux d'aménagement de voirie Place du Carré prévus par la commune et PAPS suite à des travaux d'effacement de réseaux secs. De nombreuses casse ont été induites par l'entreprise ayant réalisé les travaux .
- Travaux de renouvellement de certains tronçons d'assainissement détériorés (Place du Carré uniquement).
- En phase PROJET : Demande de recherche de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et d'amiante auprès du CD47 -> **Positif pour les HAP** sur les départementales n°122 et n°402.

Mme LE LANNIC souhaite savoir si les travaux ont débuté. Laurent CASONATO précise que non, il est prévu de les réaliser avant l'an prochain. Ils ont été mis en attente.

Les coûts

	AVANT PROJET		PROJET (Avec amiante et HAP)	
	TRAVAUX AEP € HT	TRAVAUX ASST € HT	TRAVAUX AEP € HT	TRAVAUX ASST € HT
Tranche 2017 *Place du Carré*	178 600	208 500	208 200	288 700
Tranche 2018 *Centre Bourg*	240 100	-	275 900	-
TOTAL € HT	**418 700**	**208 500**	**484 100**	**288 700**
PLUE VALUE HAP et AMIANT	**-**		***145 600***	

Montants Budgétisés:

- AEP 409.000,00 € HT TDC

- ASSAINISSEMENT 207.100,00 € HT TDC

Propositions

- Ajournement des travaux : casses et fuites toujours présentes
- Réalisation uniquement de la Place du Carré mais réseau centre bourg toujours fuyard
- Réalisation uniquement du centre bourg mais blocage des travaux de voirie Place du Carré
- Abandon des travaux sous voiries départementales n°402 et 122

	PROJET (Sans travaux R.D.)		
	TRAVAUX AEP (€ HT)	TRAVAUX ASST (€ HT)	
Tranche 2017 *Place du Carré*	177 700	246 700	
Tranche 2018 *Centre Bourg*	204 300	-	
TOTAL € HT	**382 000**	**246 700**	**628 700**
MOINS VALUE (€ HT)	***102 100***	***42 000***	***144 100***

- Réalisation de l'ensemble des travaux, sans faire de Décision Modificative (d'autres travaux moins urgents seront ajournés)

➔ Le Bureau décide à l'unanimité de réaliser l'ensemble des travaux prévus initialement sur la commune de BEAUVILLE, en prenant compte de la hausse de 145 600 € HT.

Merci de votre attention !